



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2024 - 32

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	22
Dont trois pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 02 avril 2024

**OBJET : CONSTRUCTION D'UNE
BASE NAUTIQUE –
ACTUALISATION DE L'AP/CP 001**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-quatre, le neuf
avril le conseil municipal de la commune
de Chens sur Léman dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la
mairie, sous la présidence de Madame
Pascale MORIAUD, maire,*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F.
ARNOUX. R. FICHARD B. STUBERT B.
CHANTELOT C. PLEynet J.P.
DENERVAUD M. BILLARD G. CHEVRON
F. DIANA C. RACINE FREIXENET M.
QUERNEC-GARIN C. MATTERA A.
CHAMPEAU S.**

**EXCUSÉS : de PROYART 3pouvoir à
MORIAUD P. » CORNU C. « pouvoir à
CHEVRON F. » CHANTELOT L. « pouvoir
à TRONCHON J. »**

ABSENT : GEROUDET A.

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération n° 2022 - 72 du 11 octobre 2022 approuvant son règlement financier pour la commune ;

Vu la délibération n° 2022 - 27 du 12 avril 2022 décidant l'ouverture d'une autorisation de programme pour la construction de la base nautique ;

Vu la délibération n° 2023 - 30 du 11 avril 2023 décidant la modification d'une autorisation de programme pour la construction de la base nautique ;

Considérant qu'il est nécessaire de statuer sur les autorisations de programme et crédits de paiement pour le vote du budget principal primitif 2024 ;

Considérant la reprise et l'actualisation de l'autorisation de programme n° 001- construction d'une base nautique et crédit de paiement ;

Envoyé en préfecture le 13/04/2024

Reçu en préfecture le 13/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 074-217400704-20240409-D2024_3



Il est proposé au conseil municipal,

D'approuver la modification du montant de l'autorisation de programme n° 001 - construction d'une base nautique,

D'approuver la révision des crédits de paiement comme suit :

DEPENSES TTC	RÉALISÉ	CP 2024	CP 2025	CP 2026
3 860 600 €	192 066 €	1 187 000 €	2 150 000 €	331 534 €

De préciser que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget principal 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du montant de l'autorisation de programme n° 001 - construction d'une base nautique ;

APPROUVE la révision des crédits de paiement comme suit :

DEPENSES TTC	RÉALISÉ	CP 2024	CP 2025	CP 2026
3 860 600 €	192 066 €	1 187 000 €	2 150 000 €	331 534 €

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget principal 2024.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

Brigitte STUBERT

Le maire

Pascale MORIAUD

